

DÉPÔT DE MÉMOIRE

PROJET DE RÉALISATION D'UNE VOIE FERROVIAIRE CONTOURNANT LE CENTRE-VILLE DE LAC-MÉGANTIC

LOGIBEL

ENTREPOSAGE
TRANSBORDEMENT

CESTRIE

4545, rue Villeneuve
Lac-Mégantic (Qc) G6B 2C2
819-583-3939

logibel.com

Votre partenaire logistique!

DOCUMENT PRÉSENTÉ À

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)**

Équipe – projet Lac-Mégantic
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Gouvernement du Québec

10 JUILLET 2019

Lac-Mégantic, le 10 juillet 2019

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Équipe – projet Lac-Mégantic
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Gouvernement du Québec
voie_ferroviaire_megantic@bape.gouv.qc.ca

OBJET : Dépôt de mémoire – projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

Madame,
Monsieur,

LOGIBEL vous présente aujourd'hui un mémoire en appui au projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic.

LOGIBEL est une entreprise privée œuvrant dans le domaine de la logistique des transports dans la MRC du Granit depuis 2005. Depuis plus de 13 ans, LOGIBEL a développé une expertise en matière de transbordement ferroviaire, tant au niveau local que régional et provincial. L'entreprise de transbordement ferroviaire, d'entreposage et de services logistiques a son siège social dans le parc industriel de Lac-Mégantic. LOGIBEL opère en outre un centre de transbordement ferroviaire à Scott, en Beauce.

Notre positionnement au cœur du pôle industriel de Lac-Mégantic nous permet d'affirmer hors de tout doute que la réalisation d'un tracé de contournement nous apparaît primordiale pour la sécurité de la population. Par ailleurs, une voie de contournement ferroviaire favoriserait la réduction des gaz à effet de serre ainsi qu'une amélioration de l'efficacité des entreprises du secteur industriel de Lac-Mégantic.

Vous trouverez ci-joint l'argumentaire de LOGIBEL démontrant notre appui. Je demeure disponible à répondre à vos questions si vous avez besoin de détails supplémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.



Béland Audet
Directeur général, **LOGIBEL**
cell : 819-583-9647
baudet@logibel.com
www.logibel.com

1. Sécurité

La réalisation de la voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic comporte de nombreux avantages, à la fois pour la population de la région, pour l'environnement et pour les entreprises du secteur industriel. Cette voie contribuerait à augmenter la sécurité de tous de nombreuses façons.

1.1. Élimination de passages à niveau problématiques

D'une part, une voie ferroviaire contournant Lac-Mégantic augmenterait considérablement la sécurité des opérations ferroviaires, pourvu que les voies d'entreposage soient regroupées dans le parc industriel de Lac-Mégantic (voir 1.2. Activités d'entreposage).

Sa construction permettrait donc d'éliminer quelques passages à niveau problématiques et les risques associés au croisement des voies ferrées avec le réseau routier municipal. Il suffit de penser aux passages situés à proximité des voies actuelles d'entreposage du site Vachon, dont le démantèlement est prévu dans le projet de voie de contournement.

Les modifications prévues à la voie d'évitement de Nantes, qui découleront de la réalisation de la voie de contournement, contribueront également à l'amélioration de la sécurité liée aux opérations ferroviaires. En effet, la voie de Nantes redeviendra ce pour quoi elle avait été initialement conçue, soit une véritable voie d'évitement. Le retour à ce rôle initial facilitera la circulation ferroviaire dans ce secteur, considérant les prévisions d'utilisation accrue du transport par wagons dans les prochaines années.

D'autre part, il est prévu que la direction des mouvements ferroviaires actuels soit inversée sur l'embranchement privé de la municipalité, rue Villeneuve, avec l'installation de butoirs d'arrêts fixes obligatoires, assurant ainsi une protection complète pour le centre-ville.

Afin de maximiser la sécurité, les autorités gouvernementales devront toutefois s'assurer que les wagons de matières dangereuses soient interdits sur l'embranchement privé de la municipalité.

1.2. Activités d'entreposage

Il nous apparaît essentiel de regrouper les voies d'entreposage à proximité du secteur sud du parc industriel de Lac-Mégantic, afin de relocaliser l'entreposage sur d'autres voies que sur la voie d'évitement de Nantes.

La centralisation des opérations près des entreprises industrielles à proximité du secteur sud minimiserait les manœuvres ferroviaires quotidiennes.

Concrètement, pour LOGIBEL, ce regroupement permettrait d'offrir des services plus efficaces, plus rapides, plus flexibles, tout en réduisant le temps et les distances nécessaires aux opérations d'entreposage et de transbordement.

Cette voie de contournement entraînerait donc une utilisation accrue des services ferroviaires par une clientèle industrielle. Conséquemment, les émissions de gaz à effet de serre (GES) s'en trouveraient réduites, et ce, au quotidien, non seulement dans les activités de LOGIBEL, mais dans celles de toutes les entreprises industrielles utilisant les services ferroviaires.

Finalement, la centralisation des activités par la voie de contournement avantagerait directement le développement industriel de la Ville de Lac-Mégantic et de la MRC du Granit.

Pour ces raisons, LOGIBEL appuie le projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. La sécurité de la population et des opérations ferroviaires demeure prioritaire. Nous demandons au BAPE de positionner la sécurité de tous en tête de liste pour guider toutes les décisions liées à la réalisation de la voie de contournement.